Nations Unies S/PV.5109



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5109e séance

Mardi 11 janvier 2005, à 15 h 30
New York

Président :	M. Mayoral	(Argentine)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/10)

05-20462 (F)

La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/10)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de l'opération de soutien à la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Pronk à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis, sous forme de photocopie, du rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité. Ce rapport sera publié sous la cote S/2005/10.

À la présente séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de l'opération de soutien à la paix. Je donne à présent la parole à M. Pronk.

M. Pronk (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité est saisi du rapport sur le mois de décembre que nous avons rédigé il y a déjà quelque temps, puisque nous sommes aujourd'hui le 11 janvier. Je vais essayer de me concentrer plus particulièrement sur une mise à jour concernant les faits nouveaux survenus, en particulier depuis la fin du mois dernier.

Comme certains membres du Conseil, je rentre directement de Nairobi où j'ai participé à la cérémonie de signature de l'Accord de paix global entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan. Cette cérémonie a marqué un tournant. Elle annonce la fin définitive de près de quatre décennies de conflit brutal. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées. Quatre millions de personnes ont été déracinées et déplacées. Plus de 500 000 ont dû se réfugier dans des pays voisins.

Le peuple soudanais peut être félicité. L'Accord de paix est le résultat des pourparlers politiques qui ont eu lieu autour de la table de négociation. Une guerre peut prendre fin autrement qu'en remportant la victoire et en vainquant l'ennemi. Une guerre, et même une guerre civile, peut prendre fin grâce au dialogue, en négociant avec les ennemis d'hier et en répondant aux préoccupations mutuelles, en refermant le chapitre des combats et en se concentrant non plus sur les divisions du passé mais plutôt sur la diversité dans l'unité et l'unité dans la diversité à venir. C'est ce qui s'est passé à Navisha et c'est ce qui a été confirmé à Nairobi, il y a deux jours.

Bien entendu, l'Accord ne met pas fin à tout. Un accord à la table de négociation marque le début d'un long et difficile parcours devant mener à l'édification de la paix au sein même de la société concernée. Il y aura beaucoup d'obstacles sur le chemin. Les anciens combattants devront être désarmés et démobilisés. Les personnes déplacées et les réfugiés devront retourner chez eux et participer à l'économie et à la société en revendiquant leur part des ressources, y compris les terres. Les terrains où se sont déroulés les combats devront être déminés pour qu'il n'y ait plus de zones interdites en temps de paix. Les autres groupes militants du Sud qui n'ont pas pris part aux pourparlers de paix devront être insérés dans les nouvelles structures qui ont été créées sans eux. Les attentes de la population en matière de bien-être, de croissance, d'éducation et d'autres besoins économiques et sociaux devront être satisfaites. Toutes ces tâches représentent à la fois un risque et une difficulté. Mais, si l'on échoue, la stabilité pourrait être remise en cause et de nouveaux conflits ainsi alimentés.

Quoi qu'il en soit, une première mesure a été prise et l'on ne saurait en surestimer l'importance. Il n'y a pas lieu d'être cynique, et la guerre la plus longue et la plus meurtrière que l'Afrique a connue au siècle dernier s'est terminée. La paix a été proclamée,

et maintenant, les Soudanais eux-mêmes, de concert avec leurs partenaires de la communauté internationale, vont faire en sorte qu'elle devienne une réalité.

Un tel scénario peut-il s'appliquer également au Darfour? Oui, c'est possible. C'est impératif. Nous pouvons le mettre en œuvre. En fait, la question comprend deux volets : premièrement, quel serait l'effet de la poursuite des combats au Darfour sur l'application de l'Accord de paix nord-sud et deuxièmement, comment la réalisation de la paix entre le nord et le sud du Soudan pourrait-elle servir à créer un climat favorable à des pourparlers visant à mettre fin à la guerre civile au Darfour?

Un grand nombre de membres du Conseil de sécurité ont déjà répondu à la première question lors de la séance historique qui s'est tenue à Nairobi en novembre de l'année dernière. Il est difficile d'imaginer que les dividendes de la paix promis par l'Accord de Nairobi seront récoltés sans que les souffrances du Darfour ne s'achèvent. Il n'y aura pas d'aide internationale, et surtout, au Soudan même la réalisation de la paix restera vulnérable. Tant que la guerre durera dans certaines parties du pays, les ressources seront consacrées aux armes et non pas à l'aide sociale; les investisseurs seront réticents; les entrepreneurs seront hésitants; les jeunes faisant montre d'intelligence et d'esprit d'initiative voudront quitter le pays; les personnes déplacées erreront sans but.

La paix est indivisible, au Soudan comme ailleurs, quelles que soient la taille et la diversité de ce pays. Ainsi, à la suite de la conclusion et de la signature de l'Accord de paix global entre le nord et le sud, il apparaît clairement quelles doivent être les priorités pour 2005. Les combats au Darfour doivent cesser. Le conflit doit être réglé et les personnes touchées doivent être en mesure de regagner leurs foyers.

Au début de cette nouvelle année, la sécurité au Darfour est encore précaire. La situation humanitaire est difficile. S'agissant de l'accès humanitaire, le tableau est mitigé, et politiquement, le Darfour est dans l'impasse. Je voudrais donner plus de détails sur chacun des aspects de cette crise.

Pour ce qui est de la sécurité, de nouveaux problèmes ont émergé en décembre. La violence, jusqu'ici source de crainte dans les centres de personnes déplacées et dans les zones de conflit, s'infiltre dans les camps mêmes et touche directement les travailleurs humanitaires. Certains membres du personnel local d'organisations non gouvernementales ont été enlevés et sont toujours portés disparus. D'autres sont harcelés. Les personnes déplacées continuent de souffrir. Les réfugiés ne rentrent pas chez eux en nombre suffisant pour pouvoir faire les semailles qui leur permettraient de nourrir leurs familles l'année prochaine. En raison des limitations imposées à la liberté de circulation, une grande quantité du bétail est perdue.

Les groupes armés reprennent les armes et le conflit déborde du Darfour. De grandes quantités d'armes ont été introduites au Darfour au mépris de la décision prise en juillet par le Conseil de sécurité. En décembre, il a eu une accumulation d'armes, des attaques contre des positions, y compris des attaques aériennes, des raids contre des bourgades et des villages, une intensification du banditisme et des pillages. De nouveaux mouvements rebelles apparaissent et lancent des attaques dans le voisinage des installations pétrolières du Kordofan occidental. Si l'on n'agit pas rapidement et si l'on n'envisage pas de nouvelles actions, l'on risque de s'acheminer vers une période de violence intense.

Ceci est d'autant plus nécessaire que la situation humanitaire est difficile. Au cours des six derniers mois, le niveau d'assistance et d'accès s'est accru, mais le nombre de personnes touchées par le conflit a également augmenté, et beaucoup d'entre elles ne sont pas en mesure de recevoir de l'aide et manquent donc de vivres, d'eau, de service sanitaire et d'abris. L'objectif est d'atteindre les normes internationales en matière d'assistance humanitaire par personne, soit par exemple 2000 calories par personne et par jour. Au milieu de 2004, nous étions bien en deçà de ces normes. Vers la fin de l'année, nous étions plus près de satisfaire à ces normes en matière de vivres, de nutrition et de services de santé, mais pas pour ce qui était de l'eau, de l'hygiène et des abris.

Par ailleurs, le nombre de personnes ayant besoin d'aide continue d'augmenter à cause des nouveaux déplacements provoqués par les combats survenus en novembre et en décembre. Et en raison de ces combats, il est encore plus difficile qu'avant d'atteindre ces personnes. Les combats touchent désormais les agents humanitaires plus fréquemment et plus directement que cela a jamais été le cas des restrictions bureaucratiques,

et les conséquences en sont souvent tragiques et mortelles.

L'opération de déminage des routes lancée par le Gouvernement en décembre pour faire en sorte que la circulation routière soit sans danger, y compris la circulation commerciale et le transport de carburants et de nourriture pour les marchés autant qu'à des fins humanitaires, n'a pas, dans un premier temps, accru la sécurité, au contraire. Les pillages ont continué; le banditisme est en augmentation : des camions ont été volés sous la menace des armes et des chauffeurs ont été tués.

Les pourparlers sur le Darfour tenus par les parties n'ont pas donné de résultats concrets et n'ont pas non plus réduit les divergences sur les questions en jeu. En dépit de déclarations allant dans le sens contraire, les parties ne se sont toujours pas, dans la pratique, engagées à appliquer le cessez-le-feu humanitaire. Le temps qu'il a fallu pour parvenir à un accord entre Khartoum et le Mouvement populaire de libération du Soudan a également abouti à une impasse dans les pourparlers sur le Darfour. Ceci s'applique tant à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de N'Djamena qu'aux pourparlers d'Abuja sur la dimension politique du conflit.

Cette impasse à la table des négociations a entraîné une aggravation de la sécurité sur le terrain, et ceci, en conséquence, n'a pas favorisé la volonté des parties d'entamer un dialogue sur les causes profondes du conflit et sur les objectifs et la réforme politiques. L'immobilisation est synonyme de recul, et un recul entraîne un cercle vicieux : des résultats médiocres à la table des négociations, pas de mise en œuvre, une insécurité accrue, une volonté moindre de tenir des pourparlers, aucun résultat, etc.

Cela peut désormais changer. Cela doit changer. Maintenant qu'un pont a été traversé à Nairobi, la voie menant à la sécurité et à un accord au Darfour est ouverte. Il est grand temps de s'engager sérieusement sur cette voie. Va-t-on le faire? À long terme, la signature de l'Accord de paix global nord-sud est une chance pour le Darfour et favorisera le règlement du conflit. Toutefois, je n'exclus pas la possibilité que la signature de l'Accord soit suivie, à court terme, d'une intensification de la violence au Darfour même et dans les environs.

Pourquoi? Parmi les responsables des récentes agressions commises au Darfour, certains voient dans la conclusion d'une paix nord-sud l'occasion de couvrir leurs actes en profitant d'une brève période d'immunité contre toute critique internationale à l'égard de leur comportement dans cette région. Les forces gouvernementales pourraient être tentées de penser qu'à la suite de la signature de l'Accord nord-sud, qui leur a valu de nombreuses louanges, la communauté internationale n'oserait pas compromettre l'application de cet accord. Ce qui les porterait à croire que le moment est venu de porter un coup décisif à l'ennemi. De leur côté, les mouvements rebelles pourraient voir dans l'Accord nord-sud un signe de leur marginalisation accrue ou une preuve que l'intensification des activités militaires serait pour eux la seule option qui leur permettrait d'être pris au sérieux lors de pourparlers politiques.

Ces deux perceptions seraient erronées et ces deux réactions dangereuses. Il faut y faire face en faisant pression, en raisonnant et en proposant une alternative. L'Accord global éliminera certaines des pierres d'achoppement et préparera la voie à une démarche susceptible d'aider les parties à sortir de ce cercle vicieux. Les parties doivent être convaincues par une combinaison de pressions et d'assurances de la part des États Membres influents qu'il est vraiment dans leur intérêt de respecter le cessez-le-feu et d'aller vers un règlement par des moyens pacifiques.

Je voudrais avancer quelques suggestions relatives à cette démarche.

Tout d'abord, il convient de dissocier les pourparlers sur l'avenir politique du Darfour de ceux sur la sécurité et l'accès humanitaire. Il convient de concentrer les pourparlers d'Abuja sur la future structure politique du Darfour, notamment les questions relatives au partage du pouvoir et des richesses. Il convient de poursuivre ces pourparlers, que le cessez-le-feu soit maintenu ou non, et de concentrer les pourparlers sur la sécurité et l'accès humanitaire au sein de la Commission du cessez-le-feu de l'UA et de la Commission mixte.

Deuxièmement, il convient d'habiliter les institutions de cessez-le-feu du Darfour de la même façon que les institutions de cessez-le-feu Nord-Sud issues de l'accord de Nairobi. Cela signifie qu'il faut déterminer si le cessez-le-feu a été respecté indépendamment des parties et permettre à ces institutions de faire des recommandations

contraignantes qui doivent être appliquées inconditionnellement.

Troisièmement, après Nairobi, le Gouvernement et les mouvements rebelles doivent faire preuve d'une retenue totale : pas d'attaques et pas de riposte. Le Gouvernement devrait s'abstenir non seulement de lancer des bombes – ce à quoi il s'était déjà engagé –, mais également d'effectuer des vols militaires au-dessus de positions tenues par les rebelles. Le Gouvernement devrait également s'abstenir de poursuivre les opérations dénommées nettoyage des routes. Les mouvements rebelles, quant à eux, devraient s'abstenir de lancer des attaques contre la police, les villes et l'infrastructure. L'UA pourrait apporter une aide en patrouillant les routes et en autorisant les vols avant le décollage à destination de zones tenues par des rebelles. Ceci permettrait de garantir une meilleure protection et d'apaiser les soupçons.

Quatrièmement, afin de prouver leur bonne volonté, le Gouvernement et les mouvements rebelles doivent tous se retirer derrière des lignes raisonnables et bien définies, telles que celles qui existaient le 8 décembre, avant que le Gouvernement lance ses opérations de nettoyage des routes. Chacun doit abandonner les positions qu'il a prises et déclarer qu'il n'occupera pas les positions abandonnées par l'autre partie. Ensuite, l'UA pourrait venir protéger les zones concernées. Ce serait le début d'une démilitarisation de certaines zones du Darfour. Les parties devraient également communiquer tous les détails de l'emplacement de leurs troupes à la Commission du cessez-le-feu de l'UA et se déclarer disposées à convenir d'un plan de séparation des forces, qui serait rédigé par ladite Commission.

Cinquièmement, les parties doivent trouver des moyens pratiques de subvenir aux besoins essentiels à la survie de leurs forces, notamment en fournissant des vivres aux combattants, sans violer le cessez-le-feu. Cela stabiliserait la situation, dissuaderait de voler, piller et tuer et rendrait l'assistance humanitaire aux populations non armées moins dangereuse qu'elle ne l'est devenue ces derniers mois.

Sixièmement, le Gouvernement devrait prendre un nouveau départ en désarmant les forces populaires de défense, comme il l'a annoncé en août dernier. Il devrait fournir à l'UA les noms des désarmés et leur nombre et stocker les armes dans des lieux sûrs, placés sous la supervision de l'UA.

Septièmement, les mouvements rebelles devraient s'engager à ne pas bloquer ou troubler les mouvements saisonniers pacifiques des tribus nomades et de leur bétail. Ces agissements privent les tribus de leur moyen de subsistance traditionnel et incitent les milices tribales à attaquer la population civile. Le Gouvernement, quant à lui, devrait contrôler et restreindre ces milices, de force ou en réconciliant les tribus. En outre, des actions conjointes impliquant le Gouvernement, l'Armée de libération soudanaise (ALS) et l'Union africaine devraient être planifiées afin de mettre un terme au banditisme et d'arrêter les bandits.

Huitièmement, le Gouvernement devrait s'empresser d'arrêter les auteurs de violations graves des droits de l'homme et de crimes contre le droit international humanitaire, qu'ils soient Janjaouid ou pas. Le Gouvernement a souvent déclaré que cela ne pouvait pas se faire du jour au lendemain. Il faut le lui accorder. Néanmoins, il n'est pas crédible d'attendre six mois après l'engagement pris auprès du Secrétaire général dans le communiqué conjoint de début juillet. Le Gouvernement serait bien inspiré de ne pas attendre la publication du rapport de la Commission d'enquête et de montrer que non seulement la communauté internationale, mais aussi le Gouvernement lui-même, tiennent à s'occuper sérieusement de ces crimes, à faire respecter les droits de l'homme et à mettre un terme à l'impunité.

Parmi ces huit mesures, nombreuses sont celles qui exigent la participation active et appropriée d'une tierce partie pour patrouiller les routes – comme je l'ai dit –, autoriser les vols et protéger les zones démilitarisées. Cette tierce partie, c'est l'Union africaine. Le renforcement de la force de l'UA sur le terrain s'est avéré efficace, non seulement pour exécuter des tâches de supervision, mais également, et c'est plus important encore, pour protéger la population civile en combinant dissuasion, médiation et bons offices. Par sa présence, sa médiation et son action en vue de prévenir la violence, la force de l'UA, qui est elle-même actuellement menacée d'être attaquée, a fait plus que tout autre agent externe pour améliorer la situation sur le terrain en matière de sécurité. L'UA n'a pas été en mesure de déployer autant d'effectifs qu'on l'aurait d'abord espéré, et elle a besoin de l'aide de la communauté internationale

pour renforcer ses effectifs. Nous devons faire tout ce qui est nécessaire pour accélérer le rythme de déploiement et veiller à ce que nous ayons davantage d'effectifs de l'UA sur le terrain afin d'assurer l'engagement des parties à l'égard des accords pris et de dissuader les attaques.

Pour protéger la population et son territoire, les troupes de la tierce partie doivent se trouver partout là où la violence est susceptible de se produire : dans les lieux que j'ai déjà mentionnés – les zones démilitarisées et les routes non sûres –, mais également à l'intérieur et autour de tous les camps de personnes déplacées, dans toutes les villes et dans tous les villages menacés et dans toutes les zones où les réfugiés et les personnes déplacées voudraient revenir. La tâche est immense, mais l'histoire récente du Darfour montre qu'en l'absence d'une telle force de protection indépendante et neutre, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les rapatriés et les personnes désarmées appartenant à une tribu adverse ne seront pas en sécurité.

À long terme, la sécurité, la paix et la stabilité doivent naître sur place et être maintenues sans aide extérieure. Mais il est évident qu'il faudra du temps avant que cela ne devienne réalité. Il faudra également entre le Gouvernement et les mouvements rebelles des pourparlers politiques sérieux, plus sérieux que ceux qui ont eu lieu jusqu'à présent. Ils devront se mettre d'accord sur une déclaration de principes qui aborde les questions clefs du partage du pouvoir et des richesses. En outre, il est temps de préparer une conférence nationale faisant place à tous les opposants politiques afin de parvenir à un consensus quant aux modalités de l'avenir pacifique du pays, intégrant ainsi les pourparlers de paix sur le Darfour au processus plus large de consolidation de la paix au Soudan et rendant la paix au Darfour durable.

Toutefois, les négociations sur le Darfour elles-mêmes ne devraient pas attendre qu'une conférence nationale de ce genre soit réalisable. Au contraire, bien que les négociations actuelles entre le Gouvernement et le Mouvement de libération du Soudan (MLS) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) doivent continuer, il serait utile d'envisager d'inclure des chefs de tribu dans la recherche de solutions politiques avant même que la réconciliation n'ait eu lieu. Il peut s'agir de tribus qui, jusqu'à présent, ont échappé au contrôle du Gouvernement ou des mouvements rebelles et qui luttent pour protéger leurs propres intérêts. Parallèlement à ces pourparlers élargis, les efforts de réconciliation doivent se poursuivre, s'élargir et s'intensifier. La communauté internationale serait sage d'appuyer ces efforts, notamment en apportant une aide matérielle à titre expérimental, afin de bien faire comprendre que la réconciliation née sur place est précieuse, même si elle se fait différemment qu'ailleurs dans le monde. Il est également clair que cette réconciliation devra inclure ceux qui ont refusé de prendre les armes et, enfin et surtout, les victimes de la guerre et de la violence.

Tout cela peut-il être fait? Le moment est venu de renouveler et de redoubler nos efforts. Le climat s'améliore. Il y a l'Accord de paix global nord-sud. Nous avons vu des réactions positives tant à Rumbek qu'à Khartoum. Nous voyons également des réactions positives parmi la population, tant dans le nord que dans le sud, bien qu'elles soient quelquefois assorties d'une hésitation fondée sur le scepticisme et l'expérience antérieure. Nous voyons que les parties font preuve d'une certaine retenue. Contrairement aux attentes d'un grand nombre, l'Armée de libération du Soudan n'a pas lancé d'attaques le jour de la signature de l'Accord de paix. De Noël à ce jour particulier, dimanche dernier, un calme relatif a régné sur tous les fronts au Darfour. La semaine dernière, en dépit de violations antérieures du cessez-le-feu, toutes les parties ont déclaré qu'elles respecteraient les jours de tranquillité afin de vacciner tous les enfants du Soudan de moins de cinq ans contre la polio. Et le week-end dernier, le Gouvernement s'est déclaré disposé à réexaminer certaines de ses positions intransigeantes antérieures, tendant ainsi la main aux mouvements rebelles. Hier, ce même Gouvernement y a donné suite en déclarant, avant la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Libreville, qu'il était disposé à retirer ses forces jusqu'aux positions qu'elles occupaient avant le 8 décembre.

Tout cela est positif. C'est encore peu de choses et ce n'est pas définitif. Cela peut disparaître aisément. Mais c'est un signe qu'il existe des raisons d'espérer et d'attendre que l'esprit de Nairobi ait une incidence sur le Darfour. La dynamique politique est là. Elle est fragile, il pourrait facilement être perdue. Pour mettre à profit cette dynamique, il faut une action novatrice, un consensus entre tous les acteurs internationaux, une coopération régulière, de la persévérance et une stratégie commune bien définie.

La deuxième étape de la guerre entre le nord et le sud du Soudan a duré deux décennies. Pourquoi devrions-nous permettre que la guerre du Darfour dure plus de deux ans?

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Pronk des informations très complètes qu'il nous a fournies.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 15.